

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-026**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à 20h09), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 20h01), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de 20h01), M. SÉVILLA (à partir de 17h51), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de 20h01), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h05).

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (à partir de 20h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-019 à 046) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. SEVILLA à M. CORREGE (jusqu'à 17h51 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; M. ERREMUNDEGUY à Mme CASTEL (jusqu'à 20h01 - DE-2023-001 à 016) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h05 pour le vote des délibérations DE-2023-001 à 005).

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,*

**OBJET : FINANCES** – Centre municipal de réunions Sainte-Ursule - Actualisation des tarifs de location applicables à compter du 1er mars 2023.

Les tarifs d'utilisation des salles de réunion du Centre municipal Sainte-Ursule étant inchangés depuis juillet 2006, il convient, notamment au regard de l'évolution des prix à

la consommation, de les réactualiser, tout en tenant compte des publics spécifiques accueillis et des tarifs appliqués par ailleurs dans les autres équipements municipaux mis à disposition.

Il est donc proposé la grille tarifaire suivante :

SALLES DE RÉUNION	Tarifs horaires actuels	Tarifs horaires applicables au 1er mars 2023
Grande salle - rez-de-chaussée* Capacité 200 personnes	25 €	35 €
Salle N°3 - 1er étage Capacité 100 personnes	10 €	18 €
Bibliothèque - 1er étage Capacité 20 personnes	10 €	12 €

\*La grande salle du rez-de-chaussée, d'une capacité d'accueil de 200 personnes, a été récemment équipée, en 2022, d'une sonorisation et d'un vidéoprojecteur laser avec écran géant, le tout mis gracieusement à la disposition des occupants.

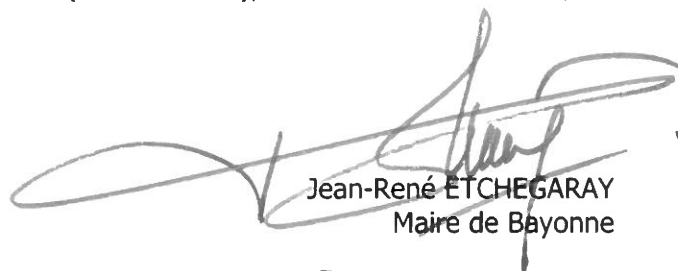
A noter que les 20 bureaux situés aux 2e et 3e étages du Centre municipal de réunions sont mis gratuitement à la disposition permanente de 8 syndicats afin de leur permettre d'assurer leurs missions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces nouveaux tarifs.

*Ont signé au registre les membres présents.*

### **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO (avec mandat), Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ



Jean-René ÉTCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services